Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	16 avril 2026
Présents à la séance :	17	Date d'affichage :	17 avril 2026
Nombre de procurations :	02		
Nombre de votants :	19		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELIEU Florence, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain (18h25), CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon (18h13), LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie

Absents : LELONG Benjamin, PRIGENT Sylvain

Procurations : LELONG Benjamin à CADIOU Gaby, PRIGENT Sylvain à GUEGAN Stéphane (jusqu'à son arrivée à 18h25)

Secrétaire de séance : BLANZIN Jérémy

N° 2026-26

Désignation d'un représentant communal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lannion Trégor Communauté

Madame le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal doit désigner un représentant communal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lannion Trégor Communauté. Elle rappelle que le rôle de la CLECT est de quantifier les transferts de compétence réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par Lannion Trégor Communauté aux communes membres, dans le cadre du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

V le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C alinéa IV qui prévoit la création, au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, portant mise en place et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

CONSIDERANT que le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensation l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de compétences ;

CONSIDERANT que chaque conseil municipal dispose d'un représentant au sein de cette commission, conformément à la délibération de Lannion-Trégor Communauté du 9 avril 2026 ;

CONSIDERANT que les représentants sont désignés par les conseils municipaux des communes membres ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D26-DE

CONSIDERANT que la commission élit son/sa Président(e) et un(e) Vice-Président(e) parmi ses membres ;

CONSIDERANT que les suppléances et les pouvoirs ne sont pas autorisés pour les CLECT ;

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Madame Nadine SALLOU-LE GUEN représentante titulaire de la commune de Plouaret à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Lannion-Trégor Communauté.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

Le Secrétaire de séance,
Jérémy BLANZIN

MAIRIE DE PLOUARET
22420 Côtes d'Armor